

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil quatorze, le 13 février à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Josette BESSE, Claude BRUCKERT, Marcel BRUNGARD, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Xavier DOMON, Jean-Jacques DUPREZ, Arlette ECABERT, Hubert ECOFFEY, Hervé FRACHISSE, Francis GERARD, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Jean-Claude JACOB, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Daniel NICOLAS, Maurice NICOUD, Pierre OSER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, **membres titulaires** et Gilbert REBER, Patrice SCHWARTZENTRUBER, André THEVENOT et Jean-Claude VALLAT **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs Alain BERGER, Daniel BOUR, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Guy BOURQUIN, Laurent BROCHET, Patrice DUMORTIER, Gérard FESSELET, Claude GIRARD, Daniel KUNTZ, Evelyne MANTEY, Sylvie MANZONI, Robert NATALE, Françoise PELCAT, Jean Marc PELLETIER, Cédric PERRIN, Elghazi ZOUNDARI.

**Avaient donné pouvoir :** Mesdames et Messieurs Alain BERGER à Jean-Claude VALLAT, Daniel BOUR à André HELLE, Jean-Claude BOUROUH à Jean-Louis HOTTLET, Patrice DUMORTIER à André THEVENOT, Gérard FESSELET à Patrice SCHWARTZENTRUBER, Robert NATALE à Pierre OSER, Jean Marc PELLETIER à Gilbert REBER, Cédric PERRIN à Jean-Claude TOURNIER.

**Assistaient à la séance :** Pierre SCHIRCH, Bernard VIATTE

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers
6 février 2014	6 février 2014	En exercice 42
		Présents 29
		Votants 33

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Arlette ECABERT est désignée.

**2014-01-12 – Service Ordures Ménagères-Avenant n°1 : Fournitures courantes et services Lot n°2 Aquisition d'une benne à ordures ménagères de 14 m3**

*Rapporteur : André HELLE*

Suite à l'acquisition de la benne prévue au budget 2013, il a été constaté lors de sa réception que des équipements inutiles ont été installés.

La collectivité a demandé que ces équipements soient démontés et que leurs coûts soient déduits du prix de vente en accord avec la Société SEMAT, qui a établi un avoir de : 6 637€ TTC

Il convient d'apporter un avenant au marché de fournitures courantes et services - lot N2 : acquisition d'une benne à ordures ménagères de 14 m3.

**LOT 2**  
**Avenant N°1**

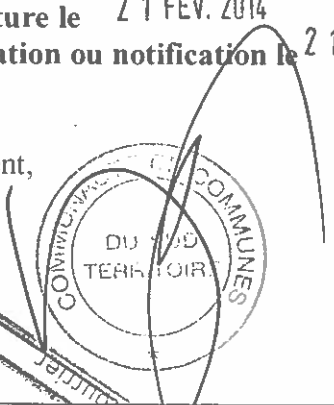
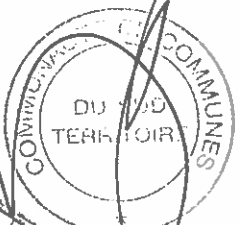
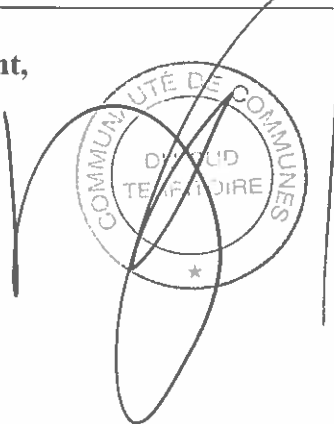
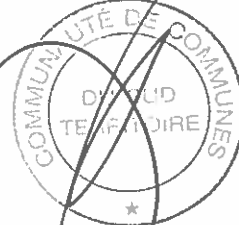
Le prix figurant dans l'acte d'engagement est réduit par l'avoir n°1306341 d'un montant de 6 637, 00 €.

Par cet avenant nous vous demandons d'accepter que l'avoir n°1306341 d'un montant de 6 637.00 € soit déduit du montant du prix de la benne.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- de valider l'avenant désigné ci-dessus
- d'autoriser le Président à signer l'avenant.

*Annexe : Avenant*

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p><b>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 21 FEV. 2014</b> <b>Et publication ou notification le 21 FEV. 2014</b></p> <p>Le Président,</p>  	<p><b>Le Président,</b></p>  
--	--

21 FEV. 2014  
 Service Courrier  
 Mairie de Belfort

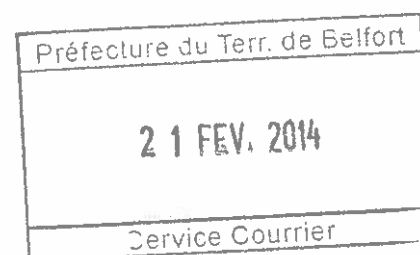


**MARCHE DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES**

LOT 2 –ACQUISITION D'UNE BENNE A ORDURES MENAGERES DE 14 M3

**AVENANT N° 1 : AVOIR SUR COMMANDE DE BENNE A ORDURES  
MENAGERES**

Au marché initial  
Notifié le 16 Juillet 2013



**Entre**

La CC SUD TERRITOIRE DE BELFORT – Service Ordures Ménagères – 6 rue de l'Arc – 90600 GRANDVILLARS, représentée par son Président, Christian RAYOT,

D'une part

**Et**

La société SEMAT 335, Avenue Jean Guiton 17025 LA ROCHELLE CEDEX, représentée par sa Chargée d'affaire Sophie GAILLARD

D'autre part

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

**ARTICLE I – AVOIR IMPUTABLE SUR PRIX INITIAL D'UNE BENNE A ORDURES MENAGERES**

Le marché de FOURNITURES COURANTES ET SERVICES a été attribué à la Société SEMAT.

Le prix figurant dans l'acte d'engagement est réduit par l'avoir n°1306341 d'un montant de 6637, 00 €.

En effet, lors de la réception de la benne le 13 décembre 2013, le technicien de notre collectivité a constaté qu'elle était dotée de systèmes inutiles.

C'est pourquoi, nous avons convenu avec la société SEMAT que ces systèmes seraient démontés de la benne et déduit du montant de la facture.

Par cet avenant nous vous demandons d'accepter que l'avoir n°1306341 d'un montant de 6 637.00 € soit déduit du montant du prix de la benne ;

## **ARTICLE II – PRISE D’EFFET**

Ces mesures sont applicables dès la réception de l’avis soit : le 23 décembre 2013.

## **ARTICLE III**

Les clauses et conditions du marché initial, non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

A Grandvillars      le

A La Rochelle    le

Pour la CC SUD TERRITOIRE DE BELFORT  
Christian RAYOT  
Président

Pour SEMAT  
Sophie GAILLARD  
chargée d’affaire

